

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Arrêté N° 339 du 14 Avril 2019 modifiant et complétant l'arrêté N°221 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur titres et travaux en vue de l'accès au grade de professeur hospitalo-universitaire.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire,

Vu l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de Professeur hospitalo-universitaire,

Après concertation avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,

ARRETE :

Article 1^{er}:Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019 susvisé.

Article 2 :L'article 2 de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2:Le nombre de postes de Professeur hospitalo-universitaire à pourvoir au titre du concours est fixé à quatre cent trente-huit (438) dont trente-quatre (34) au titre de la santé militaire, répartis par structure hospitalo-universitaire et spécialité tel que figurant en annexe au présent arrêté .»

Article 3 :L'article 4 de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article 4 : La date de clôture des inscriptions est fixée à vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de publicité du concours. »

Article4 :L'annexe de l'arrêté n°221 du 11Mars 2019, sus-visé, est modifiée et complétée comme suit :

- **CHU Oran :**
 - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique.
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en ORL
- **EHU Oran :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Cardiologie
- **CHU Tlemcen :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Dermatologie.
- **CHU Douera :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Orthopédique (Sce «A»).
- **EHS FRANTZ FANON Blida :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédopsychiatrie (Sce. Pédopsychiatrie).
 - Suppression d'un poste (01) en Psychiatrie au service Infanto-Juvenile.
- **EPH BECHAR :**
 - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique (Sce. Médecine interne).

Article 05 :Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Fait à Alger, le 14 Avril 2019

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Docteur BOUZID Tayeb